



# Saint-Michel-En-Grève

## Lokmikael-An-Traezh

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

#### NOVEMBRE 2025

Présents : François PONCHON, Christophe ROPARTZ, Jean Max MARTIN, Gilles LE BIHAN, Aude RUVOEN, Gilles LE BIHAN, Myrlande MARZIN, Procuration de Jean Marie LUCAS à Jean Max MARTIN

Absents : Pélagie GELARD,

Excusée : Brigitte LAURIN

Secrétaire de séance : Aude RUVOEN

#### **1/ Adoption des procès-verbaux de la séance du 24 Septembre 2025**

Le Maire expose que le procès-verbal de la séance du 24 septembre dernier doit être modifié en ce sens que le don d'un toboggan a été effectué par la société AC IMAGINARING.

#### **2/ Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le maire indique que lors de la construction de la MAM, le conseil municipal avait délibéré pour négocier une ligne de trésorerie afin de limiter les effets du décalage entre les paiements des factures et la réception des subventions (Délibération 2024-093 du 8 Novembre 2024).

Le montant de la ligne a été fixé à 140.000 €. Trois établissements de crédits avaient été sollicités (Caisse d'épargne, La poste et le crédit agricole) Seul la caisse d'épargne avait présenté une proposition en 2024.

Le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire pour les travaux du bourg sur le même principe.

Après sollicitation, une seule proposition a été présentée :

Caisse d'épargne pour 140.000 €

Durée : 12 mois

Taux ESTER au 14/11/2025 : 1,93 + 0,95 %

Frais de dossier : 500 €

Paiement des intérêts au trimestre

**Après discussion, le conseil municipal adopte à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie.**

### **3/ Emprunt pour les travaux du bourg**

Le Maire expose que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'emprunt de financement des travaux du bourg.

Le plan de financement des travaux d'aménagement du bourg prévoit la mobilisation d'un emprunt de 90.000 €.

Trois organismes ont été sollicités : La Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Poste

Deux propositions ont été présentées pour un emprunt de 90.000 € sur 20 ans :

Caisse d'épargne et Crédit agricole.

<b>Ettablissement</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Mode d'amortissement</b>	<b>Frais de dossier</b>	<b>Coût</b>
Caisse d'épargne	90.000 €	4,22%	Trimestrielle	Echéance constante	300 €	43.707,20 €
Crédit agricole	90.000 €	3,87 % 0,15 % *	Mensuelle	Echéance constante	-	39.416 ,53 €
Crédit agricole	90.000 €	3,87 % 0,15 % *	Mensuelle	Amortissement constant	-	34.975,20 €

\*Frais de dossier

Le maire indique que la proposition avec un mode d'amortissement constant en mensuel est la moins couteuse compte tenu du remboursement plus rapide du prêt.

**Le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole pour un remboursement mensuel avec un mode d'amortissement constant**

### **4/ Décision modificative n° 4 au BP 2025**

La décision modificative n° 4 concerne l'inscription budgétaire de la participation de la commune de Ploumilliau pour les travaux d'aménagement du bourg (virage) ainsi que le don pour le toboggan.

Par ailleurs, les inscriptions budgétaires pour les études des travaux d'aménagement du bourg sont à isoler pour bénéficier du FCTVA

**Le conseil municipal adopte la décision modificative n°4 à l'unanimité.**

### **5/ Convention territoriale globale**

Le maire indique que Lannion Trégor Communauté a lancé en novembre 2025 le renouvellement de la CTG qui doit être signée par la Caisse d'Allocation Familiale et l'ensemble des communes du territoire avant le 31/12/2025.

La CAF doit mettre en œuvre avec LTC et les communes, une contractualisation portant sur des enjeux communs destinés à répondre aux besoins des familles du territoire.

Identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé, 4 enjeux sont prévus :

- FACILITER ET GARANTIR L'ACCES AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS ET AUX RESSOURCES DU TERRITOIRE
- PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE DE QUALITE ET ADAPTEE AUX BESOINS
- DEVELOPPER LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE ET VALORISER LES LIEUX D'ANIMATION A LA VIE SOCIALE
- L'ACCES AUX DROITS ET AUX LOGEMENTS POUR LES JEUNES

**Le conseil municipal vote à l'unanimité le projet de CTG et autorise le maire à la signer.**

## **6/ Travaux complémentaires du bourg**

Le maire expose que conseil municipal est appelé à se prononcer sur des travaux complémentaires à l'aménagement du bourg.

Les travaux d'aménagement du bourg se poursuivent sans difficultés majeures et dans le respect des délais prévus.

Le maire indique qu'il a demandé un devis complémentaire (en dehors du marché) pour la réfection du trottoir en bas de la rue (devant l'épicerie).

Eurovia a présenté un devis de 7640,40 € TTC. Ce montant inclut une minoration de la dépense globale des travaux du marché.

Le maire indique que le mandatement de la facture sera effectué sur l'exercice 2026.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

## **7/ Dépenses d'investissement en début d'année 2026**

Le maire indique que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les engagements de dépenses d'investissement en début d'année 2026.

Comme tous les ans, et dans le cas où le budget n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> Janvier, le maire peut engager les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ; il est autorisé également à mandater les dépenses afférentes au remboursement des annuités de la dette.

Par contre, le maire doit être autorisé par le conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

## **8/ Informations diverses**

- Une réunion s'est tenue récemment avec Mr HOCCRY qui indique qu'il s'est acquitté du jugement du tribunal correctionnel. Un permis de démolition a été validé.
- Par ailleurs, un procès-verbal d'infraction a été adressé au Procureur de la République concernant une construction de la route de la côte des Bruyères.
- Un collectif nommé « Sentinelles citoyens » a adressé un courrier le 31 Octobre 2025 à la mairie pour dénoncer une emprise d'un propriétaire sur le domaine public. Sans adresse et non signé, il est impossible de répondre. Le maire indique que cette situation a été identifiée au cours de l'été ; un courrier a été adressé au propriétaire, une rencontre sur place a eu lieu le 20 Octobre dernier et le propriétaire s'est engagé à réaliser les travaux pour respecter les limites de propriété avant la fin du mois de décembre 2025.
- Une fuite d'eau sur le réseau public a été identifiée à la descente de la plage près des bornes électriques. Une demande de dégrèvement est présentée à LTC ;
- Une demande de subvention est présentée par l'association de la MAM pour une aide au surcoût des dépenses électriques constatées. Le maire indique que l'entreprise CCS est intervenue récemment pour constater que les panneaux solaires ne fonctionnaient pas (bouton d'arrêt enclenché). La consommation électrique devrait donc se réduire. La demande sera donc examinée à nouveau l'année prochaine.

Le Maire lève la séance du conseil municipal à 21 H 20